

TARIFS DES ACTIVITES PERI SCOLAIRES Année 2014/2015

Les retards ou les absences de paiement seront examinés par la municipalité. Ils pourront donner lieu au retrait de l'enfant aux activités péri-scolaires (garderie, restauration scolaire, étude, TAP) s'il s'agit de mauvaise volonté de la part des parents.

GARDERIE

- Soit en **forfait journalier**

QUOTIENT FAMILIAL CAF

De 0 à 480 euros	3,65 €
De 481 à 730 euros	3,75 €
De 731 à 1110 euros	3,85 €
De 1111 à 1415 euros	4 €
De 1416 à plus	4,10 €
Extérieurs	4,20 €

Sans présentation de la carte justifiant le montant du quotient familial, le tarif maximum sera appliqué

Ou

- Soit à la **demi-heure** 1,50 €

Le choix est arrêté pour toute l'année scolaire

ETUDE

Forfait mois pour les enfants qui fréquentent l'étude

- 1,50 euros par jour d'école pour les lomprétois
- 2,25 euros par jour d'école pour les extérieurs

Forfait mois pour les enfants qui fréquentent l'étude que le mardi (jour des TAP)

- 2 euros par mardi pour les lomprétois
- 3 euros par mardi pour les extérieurs

CANTINE

Enfant : 4 €

Enfant ayant un PAI : 2 €

Adultes (enseignant, personnel) : 6 €

TAP

Tarif mensuel des TAP par enfant

Quotient familial	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3eme enfant	4 ^{ème} enfant
0 à 480 €	2 €	-	-	-
481 à 730 €	3 €	-	-	-
731 à 1110 €	4 €	2 €	-	-
1111 à 1415 €	6 €	4 €	2 €	-
1416 € à plus	8 €	6 €	4 €	2 €
extérieurs	10 €	8 €	6 €	4 €

